

BILAN ANNUEL 2022

Tribunal administratif de Lille



Christophe HERVOUET
Président du tribunal
administratif de Lille



Effectifs de la juridiction :

99

personnes dont :

41

magistrats

58

agents de greffe
et aides à la décision

Après un retour partiel à la normale en 2021, le tribunal a connu en 2022 une stabilisation du nombre de requêtes dont il a été saisi (10 016), qui cache de fortes variations selon les différents types de contentieux : si celui des étrangers s'est fortement accru (+16,9%), la plupart des autres contentieux sont en baisse (-35% en fiscalité, -15% en contentieux sociaux, -13% en fonction publique, notamment).

Malgré une réduction temporaire et imprévisible de l'effectif opérationnel au cours des quatre derniers mois de l'année, les équipes de magistrats, agents de greffe et assistants de justice sont parvenues, en traitant 9 880 dossiers, à limiter le nombre de dossiers anciens, dont la maîtrise est une des priorités de la juridiction, tout en maintenant au plus bas les délais de jugement des affaires urgentes (référés, mesures d'éloignement).

Par ailleurs, en traitant 3 417 demandes d'aide juridictionnelle, le tribunal a achevé en 2022 son entreprise, fortement engagée en 2021, de réduction des délais de traitement de ces demandes essentielles pour garantir l'accès au juge des populations les moins favorisées.

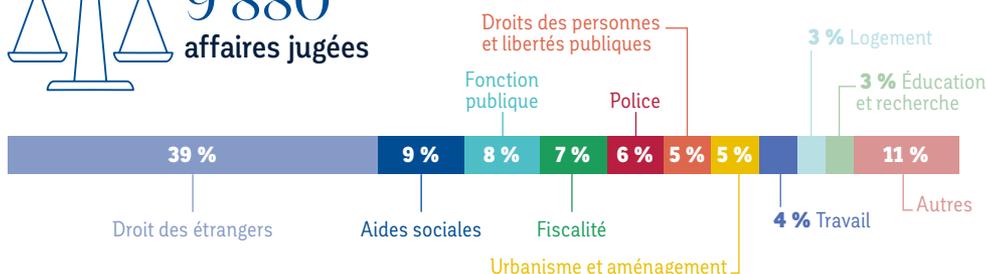
En outre, l'année 2022 a permis de confirmer l'importance des référés (jugements en urgence) dans l'activité juridictionnelle, puisqu'ils ont représenté plus de 15% des affaires traitées par le tribunal.

Enfin, la « startup médiations » est parvenue à maintenir son activité à un niveau élevé : 209 propositions ont été faites aux parties, dont 83 ont donné lieu durant l'année à la désignation d'un médiateur, dépassant ainsi l'objectif annuel de 80. Au cours de l'année, 85 médiations ont été clôturées (certaines ayant été engagées en 2021), dont 40 ont conduit à la résolution complète du litige.

2022 en chiffres



9 880
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Travail : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



1 341

affaires jugées en urgence (référés)

→ par rapport à 2021



10 mois et 27 jours

de délai moyen de jugement

-38 jours par rapport à 2021

81,3 %

des recours déposés par téléprocédure



31,5 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



78,3 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



83

médiations engagées
58 % de taux de réussite